

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-26-1638 du 23/07/2026

Arrêté du 13 juillet 2026

ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION D'UN INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES
DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE,
AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte affectation et nomination d'un inspecteur des Finances publiques dans le grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, au titre de l'année 2026.

Date d'application : 01/09/2026

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION D'UN INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2026.....	3
---	---

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION D'UN INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES
DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2026**



A R R Ê T É

portant affectation et nomination d'un inspecteur des Finances publiques
dans le grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, au titre de l'année 2026

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu la demande de l'intéressé.

ARRÊTE :

Article 1 : L'inspecteur des Finances publiques, dont le nom suit, est nommée inspecteur divisionnaire des Finances publiques classe normale, et affecté en cette qualité dans les fonctions et conditions indiquées ci-après :

Identification			Ancienne situation			Nouvelle situation			
Nom	Prénom	Matricule SIRHIUS	CSRH	Ancienne affectation	Grade – Échelon Date de prise de rang	CSRH	Nouvelle affectation	Grade – Échelon Date de prise de rang	Date d'effet
SALAS	PATRICE	000002340932	34	DDFIP VAUCLUSE EMPLOI ADMINISTRATIF	INSP FIP 09 01/11/2023	34	DRFIP BOUCHES-DU-RHÔNE CDL CHÂTEAURENARD RÉSIDENT CHÂTEAURENARD	IDIV FIP CN 01 01/11/2023	01/09/2026

Article 2 : Les modalités de prise en charge des frais de changement de résidence de l'intéressée sont appréciées par la direction d'ancienne affectation dans les conditions fixées à l'article – art.18§3 du décret 90-437 du 28 mai 1990 modifié.

Article 3 : Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez :

- soit former un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication au BOFIP de la décision ;
- soit former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du Code de justice administrative, dans un délai de deux mois, à compter de la publication au BOFIP de la décision.

En cas de recours contentieux, la juridiction compétente peut être saisie par l'application information "Télérécours citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 13 JUILLET 2026
 POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
 L'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE,
 CHEF DE SECTEUR DES A+,
 BUREAU « AFFECTATION, MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES A+ ET A »

PATRICK VINCENT

BOFIP		
Direction générale des Finances publiques		
Directrice de publication : Amélie Verdier		ISSN 2268-0756